



Extrait du Registre des Délibérations
Conseil du Pôle Métropolitain
Pays de Béarn
Séance du 4 mars 2019

Date de la convocation : 26 février 2019
Nombre de délégués en exercice : 49



Etaient présents :

Délégués titulaires :

M. François BAYROU, M. Arthur FINZI, M. Daniel LACRAMPE, M. Jean-Pierre MIMIAGUE, M. Jean LABOUR, M. Jean-Paul CASAUBON, Mme Lydie ALTHAPÉ, M. Patrick BALDAN, M. Jean-Pierre BARRERE, M. Jean-Paul BRIN, M. Marc CABANE, M. Francis DOUX, M. André DUCHATEAU, M. Bernard DUPONT, M. Claude FERRATO, M. Philippe GARCIA, Mme Annie HILD, M. Laurent KELLER, M. Christian LAINE, M. Francis LANSALOT MATRAS, Mme Jeanine LAVIE-HOURCADE, Mme Véronique LIPSOS-SALLENAVE, Mme Elisabeth MEDARD, M. Charles PELANNE, M. Jean-Louis PERES, M. Christian ROCHÉ, M. Yves SALANAVE-PÉHÉ, M. Eric SAUBATTE, M. Alain TREPEU.

Délégués suppléants :

Mme Aracéli ETCHENIQUE a suppléé M. Pierre CASABONNE, M. Claude BORDE-BAYLACQ a suppléé M. Dino FORTÉ, M. Jean-Claude BOURIAT a suppléé M. Francis PEES, Mme Béatrice JOUHANDEAUX a suppléé Mme Josy POUHEYTO.

Etaient représentés :

M. Jacques CASSIAU-HAURIE a donné pouvoir à M. Philippe GARCIA, M. Nicolas PATRIARCHE a donné pouvoir à M. Eric SAUBATTE.

Etaient excusés :

M. Jean-Marie BERGERET-TERCQ, M. Michel BERNOS, Mme Françoise BESSONNEAU, Mme Odile DENIS, M. Emmanuel HANON, Mme Michèle LABAN-WINOGRAD, M. Frédéric LAHORE, M. Jean-Yves LALANNE, M. Didier LARRIEU, M. Patrice LAURENT, M. David MIRANDE, M. Arnaud MOULIE, Mme Monique SEMAVOINE, M. Claude SERRES-COUSINE.

Secrétaire de séance : M. Eric SAUBATTE

N° 4 - DÉBAT SUR LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES

Rapporteur : Jean-Louis PERES

Mesdames, Messieurs,

L'installation du syndicat mixte du pôle métropolitain du Pays de Béarn en 2018 et l'ébauche des perspectives de travail pour l'année à venir permettent de dresser les orientations budgétaires 2019.

Ces orientations sont mises au débat.

A / BILAN 2018 : DE L'INSTALLATION A LA STRUCTURATION DU POLE METROPOLITAIN

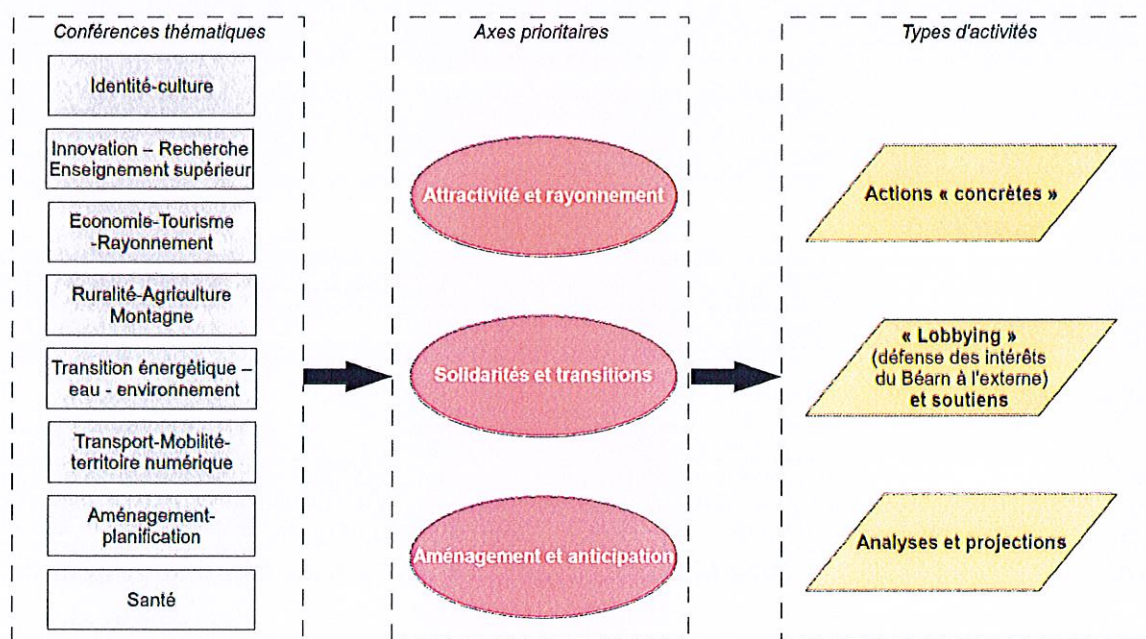
Le pôle métropolitain du pays de Béarn a été installé lors du premier conseil du pays de Béarn le 30 mars 2018. Il est constitué sous la forme d'un syndicat mixte et est créé pour une durée de 10 ans, renouvelable par délibération simple du conseil syndical.

La phase de lancement de la démarche

La phase d'exploration des sujets de coopération interne au Béarn s'est structurée autour de deux types de rencontres politiques complémentaires :

- Les « rendez-vous des territoires », organisés dans chaque territoire intercommunal, ont permis aux membres du Bureau métropolitain de se rencontrer et de croiser les enjeux des différents territoires intercommunaux ;
- Les « conférences thématiques », accueillant l'ensemble des conseillers métropolitains (puis communautaires) volontaires, qui poursuivent un double objectif par thématique :
 - croiser les expériences et échanger les bonnes pratiques ;
 - faire émerger des hypothèses d'actions d'intérêt métropolitain.

Au nombre de huit, les conférences thématiques ont chacune été réunies à deux reprises entre juin 2018 et février 2019. Issu de ces temps d'échanges, un premier resserrement autour de trois axes prioritaires a été proposé et les types d'activités attendues du pôle métropolitain ont été identifiées par la « Présidence » :



Le projet du pays de Béarn se construit progressivement et émerge des différents temps de rencontres politiques. Lors de leur rencontre du 10 décembre 2018, les Présidents d'intercommunalité ont mis en perspective leurs attentes majeures et ont ouvert deux chantiers de structuration du pôle métropolitain :

- L'évaluation de l'ingénierie nécessaire à la poursuite de la démarche ;
- La définition d'un système de gouvernance.

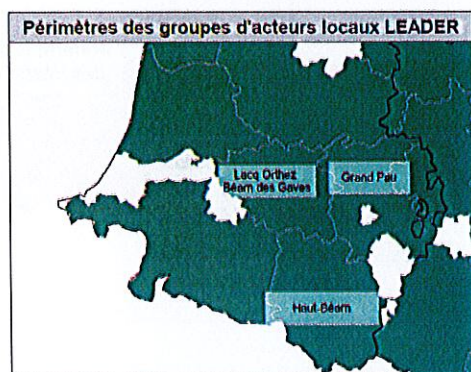
Évaluation de l'ingénierie nécessaire à la poursuite de la démarche

La démarche du Pays de Béarn relève d'une volonté de coopération entre intercommunalités membres. Le Pays de Béarn est à la fois instance de dialogue et de projets entre intercommunalités et instance de mobilisation des forces vives issues de la société civile (à structurer en conseil de développement unique notamment).

Les Présidents des intercommunalités membres ont envisagé la mobilisation d'une ingénierie adaptée par la mise à disposition permanente, et/ou la contribution occasionnelle, de quelques-uns de leurs agents, voire de personnes issues de toute autre institution publique ou parapublique partenaire et volontaire.

Le positionnement de l'ingénierie proposé répond aux principes suivants :

- Le Pays de Béarn est une structure de projets qui ne doit pas s'ériger en échelon administratif supplémentaire ; en ce sens le rapprochement des trois « Pays » du territoire, aujourd'hui constituant notamment les périmètres des programmes européens Leader, a été questionné. Deux d'entre eux (le Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves) ont d'ores et déjà décidé de leur rapprochement au pôle métropolitain.



- Le Pays de Béarn est un outil souple au service de ses intercommunalités membres et des territoires qu'elles représentent, tourné vers l'action.
- Son ingénierie a pour mission première de faciliter les coopérations internes au premier bénéfice d'un positionnement cohérent du Béarn vers l'externe.
- Les activités de l'équipe du Pays de Béarn s'inscrivent en complémentarité de celles des intercommunalités membres et du Département. Elles se justifient au regard de la plus-value potentielle qu'elles visent eu égard aux politiques publiques déjà conduites.
- Le programme d'activités du Pays de Béarn est redéfini annuellement. Les moyens humains et financiers sont ajustés en conséquence.

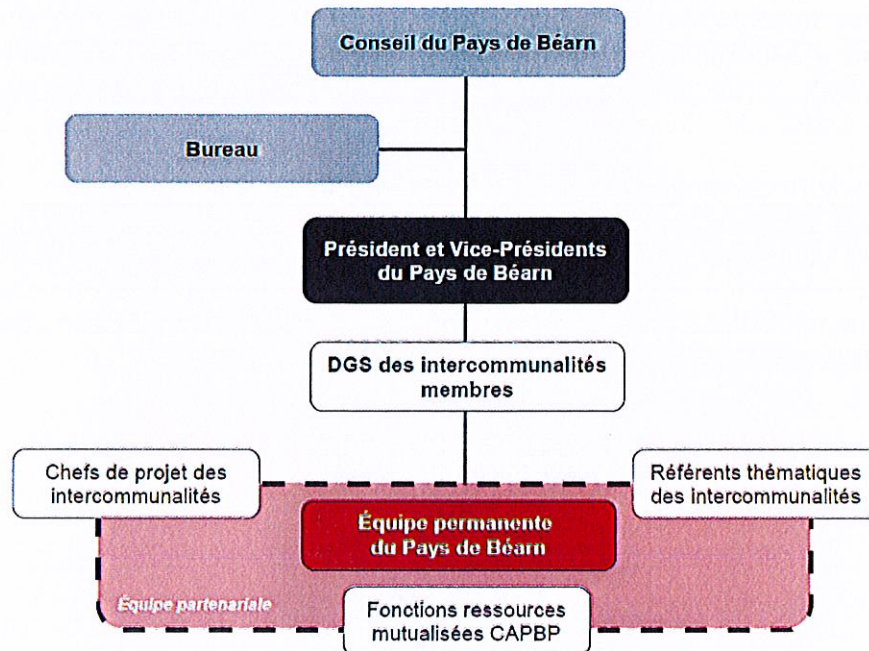
Par ailleurs, les activités du Pays de Béarn sont de deux ordres :

- La conduite (maîtrise d'ouvrage) ou l'accompagnement (assistance à maîtrise d'ouvrage) d'actions d'intérêt métropolitain.
- L'animation territoriale par l'organisation du partage d'expériences et de visions, la mise en relations public-privé (dans le but premier de faire émerger les projets d'intérêt métropolitain).

Enfin, et de manière transversale, l'ensemble des activités sert la construction d'une stratégie territoriale de *lobbying* ; soit de défense des intérêts propres au Béarn auprès des autres décideurs publics ou issus de la société civile.

Définition d'un système de gouvernance

Le système de gouvernance reconnaît la « Présidence » comme instance de validation des travaux intermédiaires et des propositions coordonnés par l'équipe permanente en lien avec les directeurs généraux des services des intercommunalités.



Ainsi :

- Le Président et les Vice-Présidents sont les pilotes des activités conduites, répartis par thème et/ou projets d'intérêt métropolitain.
- Les directeurs généraux des services des intercommunalités rencontrent collectivement l'équipe permanente du pôle métropolitain une à deux fois par mois, assurent et orientent le suivi de l'ensemble des travaux ainsi que le relais nécessaire auprès de leurs exécutifs et équipes respectifs ;
- L'équipe permanente est d'abord structurée par mise à disposition - totale ou partielle – de personnels des intercommunalités membres ou des structures partenaires. Elle doit rester relativement resserrée et s'appuyer sur un réseau de professionnels : « l'équipe partenariale ou élargie ».
- Les fonctions ressources seront en partie assurées par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

B / PERSPECTIVES 2019 : DE LA STRUCTURATION A LA MISE EN OEUVRE DES PREMIERES ACTIONS D'INTERET METROPOLITAIN

Les échanges et les réflexions menés durant la phase de lancement du Pays de Béarn en 2018 ont dessiné les grandes orientations d'un Béarn uni, mais pas uniforme, autour de trois axes prioritaires :

1. Attractivité et rayonnement
2. Solidarités et transitions
3. Aménagement et anticipation

Il en découle le plan d'actions prévisionnel 2019 ici présenté.

Plan d'actions 2019, axe 1 : attractivité et rayonnement

La promotion de l'identité territoriale est clairement affirmée comme une priorité : l'enjeu majeur du pôle métropolitain pour faire connaître le Béarn en valorisant sa diversité, véritable atout en termes d'attractivité résidentielle, économique et touristique. Cet objectif nécessite d'abord de révéler, d'explicitier et de partager les richesses, parfois méconnues, du territoire pour ensuite tendre à une véritable stratégie de marque avec l'ensemble des acteurs intéressés ou à impliquer.

Plan de promotion territoriale (vers une stratégie de marque)

La Charte de fondation du pays de Béarn fait de la question identitaire le socle de la coopération entre les intercommunalités qui le composent.

Les statuts du pôle Métropolitain précisent ces notions en évoquant :

- Une méconnaissance de cette identité, bien que source de reconnaissance pour les Béarnais et fruit d'une histoire, de solidarités économiques, et d'un patrimoine culturel ;
- Un manque d'identification, dans un contexte d'élargissement des échelles géographiques (métropolisation, refonte des régions), qui ne permet pas à l'identité du territoire de remplir sa fonction de « facteur puissant de développement ».

Les questions d'identité seront donc au cœur de l'activité du pays de Béarn. Deux aspects qui renvoient à la vision stratégique que voudra se donner le pôle métropolitain :

- Un fondé sur le socle géographique « matériel et concret » du territoire : qu'est que le Béarn ?
- Un autre fondé sur une approche beaucoup plus « immatérielle et abstraite » : qu'est-ce qu'être Béarnais ?

Les deux questions devant trouver réponse dans les trois temps : passé, présent, futur.

C'est sur ces deux aspects que va agir la stratégie de promotion territoriale, un enjeu qui ressort de manière récurrente des différentes conférences thématiques, et qui souligne donc son caractère à la fois central et transversal pour l'action du pôle métropolitain.

Les actions prévisionnelles pour 2019 en matière de promotion territoriale sont à la croisée des champs de l'image, de la représentation et de la communication, de l'économie, du tourisme et du patrimoine :

- Décider d'une identité visuelle pour la démarche et le territoire
 - Conception d'un logo institutionnel et territorial à partir du drapeau béarnais mais visant une forme contemporaine, facilement appropriable par l'ensemble des acteurs
 - Conception d'une charte graphique pour l'ensemble des communications du pôle métropolitain

- Élaborer une stratégie de promotion territoriale en lien avec les acteurs du territoire d'ores et déjà impliqués sur ce sujet. Notamment,
 - Élaboration d'un portrait identitaire du Béarn ;
 - Faire connaître le tissu économique et associatif local et l'interconnecter pour générer des « laboratoires d'idées » ;
 - Faire connaître/faire parler le Béarn du local à l'international.
- Montrer le Béarn dans sa diversité et confirmer le champ du tourisme comme ressort des premières actions d'intérêt métropolitain
 - Compléter les supports d'information touristique proposés : à partir du recueil des documents pré-existants, réalisation de supports nouveaux et communs d'information touristique, matériels et numériques ;
 - Perspective à plus long terme d'un document d'information touristique globalisant l'offre territoriale ;
 - Installation d'un partenariat pérenne entre le pôle métropolitain et les structures de promotion touristique du territoire.
- Par la valorisation du patrimoine, concourir à une appropriation du territoire par ses habitants, ses visiteurs
 - Travail en commun des trois labels Pays et Ville d'art et d'histoire pour amorcer de nouvelles coopérations,
 - Étude de l'hypothèse de couverture de l'ensemble du Béarn par une politique patrimoniale coordonnée.

Plan de développement de l'enseignement supérieur et de la recherche

Le renforcement des relations avec l'Université de Pau et des Pays de l'Adour (UPPA) apparaît comme un enjeu majeur du territoire du Béarn, en tant qu'outil métropolitain de fait et relativement à son implication territoriale (imbrication de la recherche publique et privée notamment). Il est nécessaire de mieux connaître et faire connaître l'UPPA et de concevoir avec elle les partenariats opportuns.

Parallèlement, l'hypothèse d'une convention unique – à tout le moins pour les deux intercommunalités d'ores et déjà contributrices – est avancée.

Plan d'actions en faveur de la langue et de la culture du Béarn

La culture et l'identité béarnaises sont au cœur du projet de refondation du Pays de Béarn

- La charte fondatrice du pôle métropolitain du Pays de Béarn fait « de la défense et de la promotion du Béarnais, avec son caractère propre dans l'ensemble gascon et plus largement occitan » un de ses domaines d'action prioritaires.

Une culture d'une très grande richesse et diversité

- En Béarn, la culture locale est forte, les atouts nombreux, ainsi que le nombre d'acteurs qui participent de cette vitalité. Le sujet de la langue a pu être parfois clivant et quelques dissensions ont souvent bloqué des dynamiques qui s'inscrivaient dans le territoire pour la sauver. Dans d'autres espaces linguistiques, choix a été fait d'unifier la langue régionale. Ici, il a été préféré de conserver les différentes variantes dialectales. C'est donc une langue diverse, ce qui apporte richesse et complexité.

- D'après l'étude socio-linguistique portée par le Département et présentée en juillet 2018, « 14% des habitants du Béarn déclarent parler sans difficulté ou suffisamment le béarnais pour tenir une conversation simple », contre 12% en 2008. En Béarn, plus de 2000 enfants et adolescents apprennent cette langue à l'école publique comme privée. Ils ont besoin de comprendre pourquoi ils pratiquent cette langue, de l'entendre et de la lire, y compris dans l'espace public et au-delà de la sphère scolaire.
- Mais la langue n'est qu'un élément de la culture béarnaise. Il existe aussi diverses pratiques professionnelles et artistiques très fécondes et plus que jamais en vie, une culture d'une très grande richesse qui nécessitait une meilleure fédération de ceux qui la font vivre.

A Pau, *La Ciutat*, démarche accompagnée par la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées – qui prévoit notamment la construction d'un tiers-lieu culturel du Béarn au Hédas – vise à rassembler le réseau d'acteurs œuvrant pour la valorisation et la ré-appropriation de la langue et de l'identité culturelle du Béarn.

L'ingénierie en cours de constitution a vocation à coopérer à l'échelle du Béarn et au-delà. L'ensemble des productions artistiques et scientifiques qui en émaneront a vocation à être diffusé et partagé à cette échelle. Réciproquement, le tiers-lieu culturel du Béarn au Hédas doit permettre d'accueillir l'ensemble des productions culturelles, scientifiques et artistiques des autres territoires.

Du fait de cet élan pour une cohérence d'ensemble sur le sujet, un principe de voix unique du Pays de Béarn dans le cadre de la refonte du programme départemental *Iniciativa* (engagé au premier semestre 2019) est avancé.

Plan d'actions 2019, axe 2 : solidarités et transitions

Le positionnement innovant porté par le pays de Béarn enjoint un projet de territoire durable et solidaire. Le Béarn apparaît être l'échelle pertinente pour révéler la complémentarité des approches, les potentialités de développement ainsi que pour animer le réseau d'acteurs dans un état d'esprit innovant où l'expérimentation aurait toute sa place. La coopération des intercommunalités sur des actions de court terme apparaissent par ailleurs pertinentes et de bon sens.

Émergence d'une stratégie relative à la production et à la consommation locales

Le Béarn, comme les autres échelles territoriales, est aujourd'hui questionné sur la thématique sensible de l'alimentation et de l'agriculture. Ce questionnement est traversé par :

- Une sensibilité citoyenne exacerbée au sujet de la qualité de l'alimentation et la santé pour tous, de l'impact de l'agriculture intensive sur l'environnement, ou encore de la relocalisation de l'économie et de la souveraineté alimentaire ;
- Une demande sociétale de plus en plus importante pour de nouveaux systèmes économiques, sociaux et environnementaux et un retour vers ce qui fait sens au quotidien (savoir ce que l'on mange et qui l'a produit, valeur identitaire du terroir, etc.) ;
- Les défis du monde agricole : retour vers un modèle économique rémunérateur pour l'agriculteur, accès au foncier et préservation des terres agricoles, retour vers des pratiques culturelles respectueuses des cycles de la nature, difficultés liées à l'installation ou à la reprise d'exploitation ;

- Les défis du réchauffement climatique : nécessité d'adaptation au changement climatique et promotion de pratiques atténuant les effets sur ce changement ;
- Et plus largement une question de sobriété énergétique tout au long de la chaîne de production et de distribution, de gestion des déchets, de prévention du gaspillage alimentaire, de préservation de la ressource en eau, etc.

Le Béarn connaît un foisonnement d'initiatives mais les collectivités, nouvellement interpellées sur ces problématiques, n'ont pas de réelle vision d'ensemble garantissant une action efficace, complète et cohérente. Cette action vise à établir une stratégie partagée en matière agricole et alimentaire, définissant des priorités d'actions pour les collectivités et les différents acteurs impliqués. Les 3 GAL du Béarn (Groupes d'action locale du programme Leader pour les territoires du Grand Pau, du Haut Béarn et de Lacq Orthez – Béarn des Gaves), se sont positionnés très favorablement quant à la définition d'une telle stratégie.

Candidature commune au dispositif national « territoires d'industrie »

La totalité du territoire du Béarn, aux côtés de la communauté d'agglomération Tarbes Lourdes Pyrénées et de la communauté de communes de la Haute-Bigorre, a été retenu au niveau national parmi les 124 « territoires d'industrie ». Ce dispositif ouvre favorablement les portes d'une quinzaine de mesures d'Etat dotées au global de plus d'un milliard d'euros.

Le pôle métropolitain du Pays de Béarn vise ainsi au premier semestre 2019 une candidature commune mettant notamment en avant les champs de la transition énergétique et de l'aéronautique.

Soutiens et partages divers d'actions communautaires portées à l'échelle métropolitaine

- Établissement de processus coordonnés en matière de plans communaux de sauvegarde (voire hypothèse d'élaboration d'un plan métropolitain de sauvegarde) ; mutualisation des moyens humains et matériels face aux risques naturels.
- Mise en place du cadastre solaire à l'échelle du Béarn : le cadastre solaire est un outil de sensibilisation et d'information sur le potentiel photovoltaïque des toitures de tous les bâtiments. Il a été développé de manière mutualisée sur la Communauté d'Agglomération de Pau Béarn Pyrénées et la Communauté de Communes Haut Béarn. Il existe également ce type de données sur la partie de la vallée d'Ossau couverte par le Parc National des Pyrénées. Si l'objectif premier est le développement de la production d'énergie solaire renouvelable, il s'agit aussi de stimuler le marché du photovoltaïque chez les particuliers, mais également dans les collectivités et les entreprises privées. La démarche vise à mobiliser les artisans du secteur, les accompagner dans leur montée en compétence.
- Soutien du projet de la banque alimentaire de Béarn et Soule : une prise en charge partagée des travaux relatifs au projet de nouveau bâtiment de la banque alimentaire.
- Extension au Béarn de l'événement littéraire « bouquin-malin », à destination du jeune public, proposé par la Communauté de communes du Haut-Béarn.

Plan d'actions 2019, axe 3 : aménagement et anticipation

Une vision stratégique partagée du Béarn peut se construire au regard des enjeux d'intérêt métropolitain identifiés, optimisant l'existant, bougeant parfois les cadres, pour mieux faire aujourd'hui et préserver les capacités à bien faire demain.

Analyse de la pertinence d'un rapprochement des dispositifs de contractualisation

Une des priorités majeures du pays de Béarn établie par la « Présidence » est d'engager un travail dirigé vers Bruxelles (futurs programmes européens 2021-2026 en cours d'élaboration) et, par conséquent, de s'organiser collectivement pour cela. Ainsi une plus forte coopération des ingénieries du territoire mobilisées sur les politiques contractuelles sera recherchée. Cela passera par une analyse fine du rôle d'appui que pourrait jouer le pôle métropolitain auprès de ses membres dans les perspectives des futurs contrats.

Analyse territoriale des enjeux d'aménagement et de développement du Béarn

Afin de répondre aux enjeux de la contractualisation (cf. ci-dessus) d'une part, et de faire émerger d'autres actions d'intérêt métropolitain d'autre part, le Pays de Béarn se doit de bâtir une stratégie d'aménagement et de développement cohérente sur le temps long.

Ainsi, parallèlement à l'engagement d'une réflexion identitaire et culturelle pour appréhender quelles sont les valeurs représentatives du Béarn aujourd'hui (cf. Axe 1 : attractivité et rayonnement), une analyse du fonctionnement territorial du Béarn, de ses écueils et de ses dynamiques, paraît nécessaire pour comprendre comment le territoire est structuré et pratiqué par ses habitants. Deux approches seront privilégiées :

- Un état des lieux de la structure paysagère et de l'armature urbaine et territoriale (organisation en matière d'habitat, de développement économique, commercial, équipements structurants...);
- Une approche dynamique permettant de comprendre l'organisation et l'imbrication des systèmes urbains, la complémentarité entre sous bassins de vie (parcours résidentiels, logique de bassins d'emplois, pratiques commerciales et zone de chalandise...), d'identifier les défis métropolitains à relever à 10 ou 15 ans.

Cette lecture partagée du territoire permettra par ailleurs d'accompagner les intercommunalités membres quant à leurs démarches respectives en matière de planification et à définir le rôle souhaité du pays de Béarn à terme.

Plan mobilités Béarn

De manière liée au point précédent (analyse territoriale) mais en discussion avec les différentes autorités organisatrices de mobilités, il s'agira notamment d'accompagner le positionnement des intercommunalités dans le cadre de la loi « mobilités » (l'échéance de positionnement étant fixée à septembre 2020).

Par ailleurs, une stratégie commune sur les sujets de mobilités (interne et externe au territoire) doit permettre d'aborder collectivement les différentes problématiques d'infrastructures de transport du Béarn.

C / COUT DE FONCTIONNEMENT EN 2019

I – DEPENSES

Frais de personnel

Par la mutualisation des moyens des intercommunalités membres du pôle métropolitain, l'équipe du Pays de Béarn a vocation à :

- Mettre en œuvre les activités nouvelles du Pays de Béarn telles que définies au § B/ :
 - Animation et coordination de l'ensemble de la démarche du pays de Béarn ;
 - Portage des actions d'intérêt métropolitain arrêtées ;
 - Appui auprès des membres dans les champs de l'aménagement et du développement local.
- Prolonger les activités relevant de deux GAL du territoire (Grand Pau et Lacq-Orthez/Béarn des Gaves)
 - Animation et mise en œuvre des programmes Leader de deux groupements d'acteurs locaux ;
 - Gestion des fonds européens (Feader).
- Prolonger la mise en œuvre du schéma de cohérence territoriale du Grand Pau ;
- Assumer les fonctions de management, de gestion administrative et financière liées au pôle métropolitain.

EQUIPE PROJETEE ET REPARTITION DES MISSIONS

ETAT ACTUEL DES EFFECTIS PRESENTIS			EQUIPE DEDIEE BEARN					AUTRES AFFECTATIONS				
Employeur actuel	Temps de travail actuel	Salaire chargé annuel actuel	Temps de travail projeté Pays de Béarn	Dont activités nouvelles du Pays de Béarn (financement pôle métropolitain)		Dont prolongement de l'activité des deux GAL réunis (financement 2 programmes LEADER)		Temps de travail hors Pays de Béarn	Dont mise en œuvre SCOT du Grand Pau (Financement par refacturation au SMGP)		Dont activités dans intercommunalités (reste à la charge des EPCI)	
SMGP	1	65 000,00 €	0,8	0,8	52 000,00 €			0,2	0,2	13 000,00 €		
SMGP	1	63 000,00 €	0,2	0,2	12 600,00 €			0,8	0,8	50 400,00 €		
SMGP	1	43 500,00 €	0,2	0,2	8 700,00 €			0,8	0,8	34 800,00 €		
SMGP	0,8	34 800,00 €	0,8	0	0,00 €	0,8	34 800,00 €	0	0	0,00 €		
SMGP	1	32 500,00 €	0,8	0,6	19 500,00 €	0,2	6 500,00 €	0,2	0,2	6 500,00 €		
CAPBP (MAD auprès du SMGP)	1	47 000,00 €	0,8	0,5	23 500,00 €	0,3	14 100,00 €	0,2	0,2	9 400,00 €		
CCLO	1	48 300,00 €	0,5			0,5	24 150,00 €	0,5			0,5	24 150,00 €
CCLO	1	43 000,00 €	1			1	43 000,00 €	0				
CAPBP	1	43 500,00 €	0,5	0,5	21 750,00 €			0,5			0,5	21 750,00 €
CAPBP	1	65 000,00 €	0,8	0,8	52 000,00 €			0,2			0,2	13 000,00 €
TOTAL	9,8	485 600,00 €	6,4	3,6	190 050,00 €	2,8	122 550,00 €	3,4	2,2	114 100,00 €	1,2	58 900,00 €

Pour accomplir ces missions, l'équipe administrative et technique du Pays de Béarn est projetée dans l'objectif de rapprocher deux structures de « Pays » ainsi que par la mobilisation de deux agents de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la conduite des actions nouvelles.

Ainsi dans cette projection :

- 5,8 Équivalent Temps Plein (ETP) sont issus du Syndicat mixte du Grand Pau ;
- 1,5 ETP sont issus du Groupe d'action locale Lacq-Orthez / Béarn des Gaves (actuellement porté par la communauté de communes de Lacq-Orthez) ;
- 1,3 ETP sont issus de la Communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées.

L'activité de ces ETP se ventile comme suit :

- 3,6 ETP sont dédiées aux activités nouvelles du Pays de Béarn ;
- 2,8 ETP sont maintenus pour la mise en œuvre des deux GAL-Leader du territoire (ils sont financés quasi-intégralement par les programmes Leader : cf. § Recettes) ;
- 2,2 ETP sont maintenus pour la mise en œuvre du Schéma de cohérence territoriale du Grand Pau (ils sont refacturés au syndicat mixte du Grand Pau pour l'exercice de sa compétence Schéma de cohérence territoriale : cf. § Recettes).

Le total des frais salariaux s'élèverait donc à 426 700 € dont :

- 190 050 € pour les activités nouvelles du Pays de Béarn (dont 73 750 € seraient pris en charge par la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées et 116 300 € seraient pris en charge par la contribution de chaque intercommunalité membre du pôle métropolitain au prorata de la population 2016 : cf. § Recettes) ;
- 122 500 € pour le prolongement de l'activité des deux GAL-Leader rapprochés ;
- 114 100 € pour la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau.

Frais de structure

Pour 2019, les frais de structure sont estimés à hauteur de 60 000 €. Ils comprennent notamment les charges de gestion courante telles le loyer, les fluides, les assurances, l'entretien des locaux, les fournitures, les frais de déplacements des agents, les frais de maintenance, de téléphonie et les frais de communication.

Prestations externalisées et partenariats

Pour la mise en œuvre du programme d'actions développé au point B/, l'équipe permanente du Pays de Béarn aurait vocation à s'appuyer sur des expertises externes et à bâtir des partenariats avec les outils d'ingénierie territoriale existants.

Ces prestations et partenariats intègrent :

- La mise en œuvre d'un plan de promotion territoriale ;
- L'amorce d'élaboration d'outils d'information touristiques nouveaux ;
- L'acquisition de données statistiques et leur analyse en matière de mobilités à l'échelle du Béarn.

Elles sont évaluées pour 2019 à 50 000€.

Le total des dépenses en 2019 (frais de personnel, frais de structure et prestations externalisées) s'élèverait donc à 536 700 €.

II – RECETTES

En terme de recettes, le pôle métropolitain du Pays de Béarn sollicitera en 2019 les contributions des partenaires suivants :

- 122 550 € relatifs à la mise en œuvre des programmes Leader auprès du Conseil Régional Nouvelle-Aquitaine, du Département des Pyrénées-Atlantiques et de l'Union européenne.
- 114 100€ relatifs à la mise en œuvre du SCOT du Grand Pau auprès du Syndicat mixte du Grand Pau.
- A titre transitoire pour l'année 2019, 73 750€ auprès de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées pour la prise en charge d'une part substantielle des frais salariaux.

Pour financer les interventions relatives aux activités du Pays de Béarn, outre la reprise du résultat antérieur, il est proposé une contribution prélevée sur les membres du Syndicat à hauteur de 0,65€/ habitant soit une recette attendue d'environ 226 300 € (la population du Pays de Béarn en 2016 est de 347 385 habitants).

Le pôle métropolitain du pays de Béarn prévoit donc en recettes pour l'année 2019, hors reprise de l'excédent antérieur, 536 700 €.

TABLEAU RECAPITULATIF DEPENSES-RECETTES

DEPENSES		RECETTES	
Frais salariaux	426 700,00 €	Financements Leader (Europe, Région, Département)	122 550,00 €
Frais de structure	60 000,00 €	Refacturation au Syndicat Mixte du Grand Pau	114 100,00 €
Prestations externes	50 000,00 €	Contribution exceptionnelle aux frais salariaux de la communauté d'agglomération Pau Béarn Pyrénées au titre de l'année 2019	73 750,00 €
		Contribution des membres du pôle métropolitain au prorata de la population	226 300,00 €
		<i>Béarn des Gaves</i>	11 941,52 € 5,28%
		<i>Haut-Béarn</i>	21 879,87 € 9,67%
		<i>Lacq-Orthez</i>	35 905,34 € 15,87%
		<i>Luys en Béarn</i>	18 935,37 € 8,37%
		<i>Nord-Est Béarn</i>	22 694,17 € 10,03%
		<i>Pau Béarn Pyrénées</i>	108 398,73 € 47,90%
		<i>Vallée d'Ossau</i>	6 545,00 € 2,89%
TOTAL	536 700,00 €	TOTAL	536 700,00 €

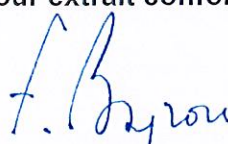
Il vous appartient de bien vouloir vous prononcer sur les orientations budgétaires exposées ci-dessus

Le Conseil du Pays de Béarn prend acte des discussions sur les orientations budgétaires 2019.

Conclusions adoptées

suivent les signatures,

pour extrait conforme,



Le Président
François BAYROU

PÔLE MÉTROPOLITAIN
Pays de Béarn